

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Problématique

Une entreprise membre du secteur des pâtes, papiers et panneaux aimerait connaître **vos pratiques en matière des rappels de formation d'opération de pont roulant**.

QUESTION 1

Quelle est la récurrence de formation identifiée par votre organisation pour la formation d'opérateur de pont roulant?

Réponses

- Entreprise A** 3 ans
Entreprise B 3 ans
Entreprise C Au besoin selon les observations
Entreprise D Dans notre nouvelle mise à jour cela est 3 ans, sera en application en 2022
Entreprise E Vise le 3 ans

QUESTION 2

Effectuez-vous une évaluation préalable au rafraîchissement de la formation afin d'identifier le type de formation à donner?

Réponses

- Entreprise A** Oui
Entreprise B Non
Entreprise C Oui
Entreprise D Non
Entreprise E Non

QUESTION 3

Utilisez-vous une firme externe ou des employés internes afin de procéder à ces rafraîchissements?

Réponses

- Entreprise A** Externe
Entreprise B Interne
Entreprise C Oui pour les employés de la maintenance (avec calcul d'élingage et élingage complexe)
Non pour les opérations standards car nous avons 2 formations à l'interne
Entreprise D Présentement de façon interne et allons utiliser aussi la vérification par audit du travailleur
Entreprise E Actuellement formation à l'interne mais la question sur la conformité a été posée
Le rappel au formateur lui-même et contenu de cours reste important